

Permanences de la direction départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne dans votre canton

A partir du mois de janvier 2021, un agent des Finances publiques assure des **permanences** au sein du canton de **Montech**.

· Dates des permanences de janvier à juin 2021:

| Lieu | Dates | Horaires |
|------------------|--|-----------------------------|
| Montech (mairie) | Tous les JEUDIS | 8h30-12h00 puis 13h30-17h00 |
| Bessens (mairie) | Mercredi 13 janvier Mercredi 10 février Mercredi 10 mars | 9h00-12h00 |
| | Mercredi 14 avril Mercredi 12 mai Mercredi 9 juin | |

· Offre de services :

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales ;
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne ;
- 3 - Être aidé pour déclarer ses revenus ;
- 4 - Gérer son prélèvement à la source ;
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) ;
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux) ;
- 7 - Faire une réclamation contentieuse ;
- 8 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année ;
- 9 - Payer (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes) ;
- 10 - Acheter des timbres fiscaux en ligne ;
- 11 - Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement ;
- 12 - Obtenir un bordereau de situation ;
- 13 - Obtenir des informations sur la procédure de surendettement.